

## FRANCE

### **Présidence de la Croix-Rouge Française : le général Pau**

Le général Pau a été appelé, le 26 février 1918, à la présidence de la Société Française de secours aux blessés militaires, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent *Bulletin*. Un chef était indispensable dans les circonstances actuelles, et la place laissée vide par le départ du regretté Louis Renault ne pouvait rester vacante. Le « glorieux mutilé de 1870 », le général Pau, dont, malgré son extrême modestie, le nom est respecté en France et hors de France, a bien voulu accepter la présidence de la Croix-Rouge Française, lorsqu'on lui eut représenté les sérieux devoirs qu'il s'agissait d'assumer.

M. le général Delanne, vice-président de la Société, en communiquant à l'assemblée du 25 février l'acceptation du général Pau, a eu raison de dire que le Comité International de Genève acclamerait cette nomination comme un gage de ses relations utiles et agréables avec la Croix-Rouge Française. Nous avons eu en effet le privilège d'accueillir à Genève et de recevoir à l'Agence internationale ce grand soldat, dont sa patrie s'honore à juste titre. M. Delanne, en lui présentant les chefs des services principaux, releva le dévouement et la consécration à l'œuvre de ces fidèles serviteurs de la Croix-Rouge. C'est ce même dévouement à la cause, dont il a déjà donné bien des preuves, que le général Pau apportera à la Croix-Rouge.

Le nouveau président est entré immédiatement en fonctions.

---

### **Loi sur le mariage par procuration des prisonniers de guerre, du 1<sup>er</sup> mars 1918**

La question des procurations a été une de celles dont notre Agence internationale a eu à maintes reprises à s'oc-